

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 42 (2005)

Heft: 1633

Rubrik: Débat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour sortir de l'impasse qui paralyse l'action gouvernementale, sans renoncer à la concorde, François Cherix propose l'élection au Conseil fédéral d'une équipe votée en bloc sur la base d'un projet politique commun.

Un scrutin de liste pour une plate-forme programmatique

Concordance ou concurrence, la comparaison de ces systèmes est un exercice stimulant. On peut discuter sans fin de leurs avantages et de leurs défauts, tant au plan des réalisations politiques qu'à celui de la formation des esprits. Mais s'agissant de la Suisse d'aujourd'hui, est-ce vraiment le bon débat ? La question n'est-elle pas plutôt de se demander comment sortir de l'impasse actuelle ?

En tout cas, l'addition de positions inconciliables qui prévaut au Conseil fédéral depuis 2003 ne constitue pas un mode de gouvernement durable. L'absence du moindre accord commun aux quatre partis gouvernementaux n'ouvre pas de perspective. Les assauts continus de l'UDC et l'instrumentalisation du régime par son leader charismatique sapent le crédit d'un partage du pouvoir qui n'est plus qu'un partage des places. En clair, la question n'est pas de savoir s'il faut maintenir ou non la concorde, puisqu'elle a déjà disparu, mais comment la refonder ou par quoi la remplacer.

La tentation est grande de se contenter d'un traitement politique de la crise. On peut espérer qu'un des deux pôles, socialistes ou UDC, finisse par investir le centre et devienne assez fort pour réguler le débat, en stimulant l'élaboration de nouveaux consensus. A l'inverse, on peut rêver d'un renouveau centriste. Ces scénarios sont-ils réalistes dans une société polarisée ? Et combien d'années, voire de

décennies, faudrait-il pour qu'ils se développent ? Quel serait le prix d'un tel attentisme, en termes de paralysie et d'affaiblissement de l'Etat ? Dans la mesure où les institutions ne permettent plus de convertir les divergences en décisions, la crise appelle des réponses de nature institutionnelle.

Une équipe cohérente

Or on peut rendre le Conseil fédéral plus cohérent sans le dénaturer. Il convient d'introduire dans sa composition les notions d'équipe et de programme. Pour ce faire, il suffit de remplacer l'élection individuelle des conseillers fédéraux par un scrutin de liste compacte à un tour. Dans ce cas, ce sont des équipes qui s'affrontent. Plusieurs propositions sont en lice, chacune comprenant un président et un vice-président ainsi qu'un nombre minimum de Latins pour être recevable. Et chaque parlementaire a le choix entre différents types de gouvernement. Naturellement, ces listes peuvent comprendre des représentants de tous les partis ou une coalition plus restreinte. Par conséquent, le système autorise l'alternance et la concorde : les deux régimes sont possibles. La différence copernicienne avec la pratique actuelle tient au fait que, pour se former, l'équipe doit s'entendre sur la question des personnes et du programme. Elle n'est plus le fruit du hasard, mais le résultat d'une négociation.

Certes, à elle seule, cette réforme ne garantit pas le salut de

la Suisse, mais elle produit suffisamment d'effets positifs majeurs pour être prise au sérieux. Tout d'abord, le pays n'aura plus à sa tête une juxtaposition d'individus, mais une équipe dont les membres ont accepté de travailler ensemble. L'action gouvernementale ne peut qu'y gagner. En outre, les questions de personnes auront pu être négociées. Un candidat jugé incapable de respecter les règles du jeu trouvera difficilement sa place sur une liste de large coalition. Une liste ne comprenant qu'une seule femme ne partira pas gagnante.

Un accord minimum

Au plan des contenus, il ne faut pas attendre l'apparition d'un programme de gouvernement, au sens strict du terme. On sait d'ailleurs les limites de tels contrats. Par contre, impossible d'imaginer qu'une liste puisse se constituer sans une discussion de fond sur les grands enjeux politiques et, donc, sans un accord minimum. Pour exister, une équipe reposera nécessairement sur une plate-forme programmatique fixant le cadre de l'action.

Pour les parlementaires, l'évaluation des équipes leur donnera la possibilité de faire un vrai choix d'orientation politique. En toute connaissance de cause. Les liens organiques entre exécutif et législatif s'en trouveront renforcés. La majorité qui met en place une coalition de centre gauche, de centre droit ou une concorde de tous les partis sera davantage

liée par son choix que des députés n'ayant voté que pour certains candidats d'un groupe aléatoire dans lequel ils ne se reconnaissent pas.

Si, en 2007, les socialistes et l'UDC progressent, tandis que le PDC et les radicaux perdent encore du terrain, que faudra-t-il faire ? Donner un des deux sièges radicaux devenu illégitime à l'UDC ? Ou à la gauche ? Proroger l'attelage actuel ? Qui placer au Conseil fédéral et, surtout, pour quoi faire ? Voulons-nous démanteler l'Etat social pour revenir à la seule responsabilité individuelle ou sommes-nous en train de faire des économies pour le pérenniser ? Croyons-nous au libéralisme pur et dur ou à la régulation des marchés ? Préférons-nous un Etat de droit intégrant la démocratie directe ou une *Landesgemeinde* nationale supérieure à tous les autres mécanismes ? Marchons-nous vers l'Europe ou vers un isolement définitif ? Sommes-nous les champions de l'humanitaire ou de la xénophobie ? A ce jour, toutes ces options sont ouvertes, parfois au prix des plus cruelles contradictions.

N'est-il pas temps de choisir ? Au moins sur les grandes orientations. Et quand ni les politiques, ni les citoyens ne veulent ou ne peuvent choisir, n'est-ce pas précisément aux institutions d'offrir les instruments qui transforment les intérêts particuliers et les affrontements légitimes en destin collectif ?

François Cherix

Les institutions ne sont pas en danger. Les équilibres qui fondent l'identité du pays s'épanouissent au mieux dans la concorde. Jean-Daniel Delley encourage le Parlement à éloigner du Conseil fédéral les hommes et les partis qui en méprisent les règles.

Respecter la concorde au lieu de changer de système

L'image que donnent actuellement les institutions n'est pas des plus rassurantes. Au sein du Conseil fédéral, les tensions apparaissent clairement et certains de ses membres n'hésitent pas à croiser publiquement le fer. Et la majorité du Parlement ne craint pas de désavouer le gouvernement en adoptant des législations peu équilibrées. Cette discordance a conduit le peuple à rejeter plusieurs projets au cours des derniers mois (paquet fiscal, AVS, autoroutes, bail à loyer notamment).

Ces échecs nous rappellent qu'en démocratie semi-directe, gouvernement, Parlement et peuple sont condamnés à trouver un terrain d'entente. L'entente doit se construire d'abord entre membres de l'exécutif, puis entre le Conseil fédéral et le pouvoir législatif, de manière à optimiser le soutien populaire. En Suisse, point de premier ministre ou de président qui conduit à la baguette sa majorité parlementaire sous la menace de la dissolution.

Un paysage politique en mouvement

Peut-on pour autant diagnostiquer une paralysie des institutions? Ce serait oublier que nombre de décisions continuent d'être prises et non des moindres (Armée XXI, assurance maternité, nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons). Ne confondons pas hoquets et étouffement.

Ne concluons pas non plus trop hâtivement des succès électoraux de la droite nationaliste et des socialistes à la polarisation de la société helvétique. Electeurs et électrices, en donnant leur voix à un parti, n'adhèrent pas sans autre à l'intégralité de son programme; les analyses Vox effectuées après chaque votation l'indiquent clairement. Plutôt que de polarisation, c'est à une recomposition du paysage politique que nous assistons, recomposition qui manifeste le caractère obsolète des frontières partisanes héritées de l'histoire. L'UDC attire les segments nationalistes et conserva-

teurs de l'électorat qui donnaient auparavant leurs voix aux partis radical et démocrate-chrétien. Et ces deux formations bourgeoises hésitent encore à adopter un profil propre, tentées qu'elles sont par les recettes qui font le succès des populistes de «l'extrême centre». Mais à terme et pour autant qu'ils veuillent survivre, radicaux et démocrates-chrétiens devront réoccuper un centre libéral et social.

Des équilibres à préserver

Dans cette configuration politique de transition, la concorde a-t-elle encore une chance? A coup sûr, et c'est même la seule issue envisageable. Car tous les scénarios institutionnels pensés pour instaurer le règne majoritaire ne pourraient que conduire à la paralysie. Le rationalisme apparent de ces scénarios - programme de gouvernement et donc choix clairs pour l'électeur, responsabilité des détenteurs du pouvoir mieux définie - fait l'impasse sur la nécessité de préserver les équilibres subtils, culturels, linguistiques, religieux, régionaux qui ont façonné l'identité helvétique et qui justifient l'existence de ce pays. Car la démocratie de concorde n'est en définitive que l'expression procédurale de ce mécanisme complexe de recherche d'équilibre, et donc de majorité.

L'élection des membres du Conseil fédéral sur la base d'un scrutin de liste favoriserait-elle la constitution d'une véritable équipe de gouvernement et l'élaboration d'un cadre programmatique? Rien n'est moins sûr. Les partis pourraient toujours limiter leur entente à la répartition des places et le Parlement continuer à ne pas se sentir lié à ce gouvernement. Il n'est même pas certain que plusieurs listes sérieuses concourent.

Non, le seul défi auquel est confronté le gouvernement de concorde est celui du respect des règles qui assurent son fonctionnement. L'équipe se constitue avec les membres élus qui, s'ils représentent des

sensibilités partisanes différentes, ne sont ni des chefs de parti, ni les simples courroies de transmission de leur formation politique. Plutôt que concrétiser un programme commun établi avant leur élection, ils dégagent des priorités et recherchent des solutions susceptibles de passer le cap parlementaire et populaire. Voilà la contrainte institutionnelle qui fonde la concorde. Cette fonction implique une forte capacité de négociation, de défense de son point de vue, mais aussi de prise en compte de celui des autres. Et la décision collective, ils l'assument individuellement, devant le Parlement et le peuple.

Ces règles ne sont visiblement pas respectées par l'un des membres actuels du collège. Refus de défendre le point de vue gouvernemental, critiques publiques des collègues, prises de position contraires aux décisions du collège, ce magistrat n'a jamais eu l'intention de jouer le jeu. Par ailleurs son parti, bien au-delà des légitimes controverses politiques, vilipende de manière systématique le Conseil fédéral et les partis gouvernementaux.

En conséquence, au nom même de la concorde, le Parlement devrait renoncer à réélire ce magistrat en 2007, tout comme les candidats présentés par ce parti, aussi longtemps que cette formation ne se pliera pas aux règles minimales du gouvernement de concorde.

Jean-Daniel Delley

L'auteur a eu connaissance du texte de François Cherix.

Dans DP n° 1630, François Cherix a questionné la concorde dans un paysage politique de plus en plus polarisé.

Dans DP n° 1631, Jean-Daniel Delley a soutenu de son côté qu'elle reste un outil efficace de résolution des conflits.